

Oussama Ammar annonce son retour avec un nouvel accélérateur... et une riposte contre The Family

C'est sur les réseaux sociaux qu'Oussama Ammar a annoncé son retour dans la French Tech. L'homme d'affaires franco-libanais a baptisé son nouveau projet The Labyrinth. Et il a affirmé par ailleurs réfléchir à créer un fonds pour financer ses procédures judiciaires face à The Family.

Temps de lecture : minute

21 mai 2024

Il est de retour. «*Le prince déchu de la French Tech*», comme il s'est auto-nommé dans sa biographie sur le réseau social X. Oussama Ammar a annoncé, via son compte, vouloir «*revenir dans le game des startups à Paris.*» Son nouveau projet s'appelle The Labyrinth. «*J'ai décidé de recréer un The Family. 100% remote. In English. For ambitious French (& emerging countries) Entrepreneurs who wants to go global.*» Tel est le message lapidaire du fondateur de The Family. Un accélérateur en distanciel uniquement pour les entrepreneurs qui veulent aller à l'étranger, destiné aux Français et aux entrepreneurs de pays émergents.

Dans la suite des tweets et des réponses, Oussama Ammar assure qu'il se lance en solo, sans investisseurs et sans associés et que toutes les nationalités sont éligibles à condition, pour les entrepreneurs, de parler anglais. Le lendemain, il a remercié sur LinkedIn ses soutiens et a affirmé pouvoir "*créer une promotion de 20 à 25 startups très rapidement*".

Oussama Ammar veut réclamer des "dommages-intérêts considérables" à The Family

Quelques heures plus tard, Oussama Amar est revenu sur son passé avec The Family dans un [nouveau post LinkedIn](#). Pour rappel, il a lancé [The Family](#) en 2013 avec Alice Zagury et Nicolas Colin. Il s'agissait d'un incubateur et d'un fonds d'investissement, une véritable success story de la French Tech. La structure, dont les bureaux étaient à Paris mais aussi à Londres et Berlin, était devenue un incontournable pour les investisseurs internationaux et les entrepreneurs.

Mais [Oussama Ammar a démissionné fin 2021](#) sur fond de conflit avec ses cofondateurs. [Alice Zagury et Nicolas Colin ont porté plainte en mars 2022](#) contre leur ancien associé pour «abus de confiance», «faux» «et usages de faux» avec un préjudice de 4,5 millions d'euros : 3,35 millions concernant le fonds d'investissement The Family et 1,35 million pour la holding The Family. À ce jour, Oussama Ammar a été condamné par une juridiction aux Caïmans à verser plus de 7 millions d'euros à The Family. L'entrepreneur a fait appel de cette condamnation. Aucun jugement n'a été rendu en France.

Il semblerait qu'Oussama Amar prépare activement sa riposte. En effet, il assure sur LinkedIn réfléchir à créer un fonds de litige "*pour attaque The Family et réclamer des dommages-intérêts considérables*". Il invite ainsi ses soutiens à verser 100 euros minimum pour l'aider dans ce combat en leur promettant de "*doubler ou tripler votre argent à travers l'ensemble des procédures que nous allons lancer, tant en défense qu'en attaque*". L'entrepreneur entend "*ouvrir de nouveaux dossiers contre les dirigeants et leurs décisions de gestions*". Il assure par ailleurs que le fonds ne sera pas géré par lui mais par "*plusieurs entrepreneurs renommés*". Après ces explications, Oussama Amar a inclus dans son post un sondage pour

savoir qui serait prêt à mettre des fonds. Un sondage auquel il est impossible de répondre "non".



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Aurélie Pasquier